



Communiqué de presse

Lancement de la Coalition des Villes Côtières à Nice en marge de l'UNOC3 : l'A.N.E.L. appelle à une réponse solidaire face à l'urgence climatique littorale

Paris, le 6 juin 2025

À l'occasion du sommet *Ocean Rise & Coastal Resilience* du 7 juin à Nice, en marge de la 3e Conférence des Nations Unies sur l'Océan (UNOC3), l'Association Nationale des Élus des Littoraux (A.N.E.L.) s'associe pleinement au lancement de la Coalition des Villes Côtières et appelle à des décisions à la hauteur des enjeux auxquels font face les zones littorales du monde entier et en particulier l' « Archipel France ».

Une opportunité majeure pour l'avenir des zones littorales

La Coalition des Villes Côtières, dont le lancement est prévu le 7 juin 2025, marque une étape majeure dans la mobilisation internationale car elle vise à mettre en réseau les territoires côtiers et insulaires pour partager leurs expériences et construire ensemble des solutions d'avenir.

« Nous sommes pleinement associés à la Coalition des Villes Côtières qui représente une opportunité majeure pour l'avenir des zones littorales. L'intelligence collective des collectivités présentes à cet évènement est une ressource importante pour identifier des leviers d'action concrets, adaptables et efficaces face à des défis communs liés au changement climatique. Nous espérons vivement que des décisions concrètes émergent de ce sommet afin qu'il soit à la hauteur des enjeux auxquels de nombreux territoires dans le monde sont confrontés. »

Yannick Moreau, Président de l'A.N.E.L.



En France, des zones exposées en première ligne

Avec ses 18 000 km de côtes dont 5 500 km en métropole et plus de 12 500 km en outre-mer¹, les communes littorales françaises sont particulièrement exposées et confrontées à des réalités alarmantes : érosion du trait de côte, submersion marine, pollution plastique, montée des eaux, relocalisation d'habitations, tensions foncières et sociales. Plus de 5 000 logements et 3 000 locaux d'activités sont menacés d'ici 2050², et jusqu'à 450 000 logements à l'horizon 2100, si rien n'est fait.

Un appel à une mobilisation pour des littoraux durables sans plastique

Dans le cadre de son engagement en faveur de la protection des milieux littoraux et marins, l'A.N.E.L. appelle à une mobilisation renforcée contre les pollutions plastiques, notamment celles issues des plastiques à usage unique. L'association soutient résolument l'interdiction de ces plastiques et plaide pour le développement de contenants consignés, alternative concrète et durable, favorisant l'économie circulaire, la réduction des déchets et la préservation de la biodiversité littorale.

La nécessaire mise en place d'un fonds de solidarité nationale

Forte de plus de 700 communes membres, l'A.N.E.L. appelle à des décisions avec un engagement réel de l'Etat. L'association défend depuis longtemps la création d'un fonds de solidarité nationale pour l'adaptation littorale, permettant notamment :

- de soutenir les collectivités dans la relocalisation de logements,
- de financer la transformation des infrastructures exposées,
- d'accompagner les reconversions foncières,
- et de restaurer les écosystèmes naturels protecteurs

¹ Source : CEREMA / Ministère de la Transition écologique

² Source : Rapport IGA-IGEDD (2024)



« Face à l'ampleur des défis climatiques, il faut qu'une responsabilité partagée se mette en place en France. Aujourd'hui, de nombreuses petites communes littorales sont confrontées à un véritable mur d'investissement. Elles ont la volonté d'agir, mais pas les moyens. Le Fonds de Solidarité nationale que nous proposons permettra d'apporter une réponse équitable, ambitieuse et durable à des enjeux qui dépassent nos seules frontières littorales. » conclut Yannick Moreau président de l'A.N.E.L.

À propos de l'ANEL

Fondée en 1978, L'**Association Nationale des Élus des Littoraux (A.N.E.L.)** rassemble de très nombreuses collectivités littorales en métropole, Corse et outre-mer autour des enjeux spécifiques du développement économique et de la protection des littoraux.

En 2025, l'A.N.E.L. compte plus de 700 adhérents et regroupe les élus provenant de communes, intercommunalités, départements et régions maritimes de métropole, de Corse et d'Outre-mer. L'association est l'interlocuteur privilégié des pouvoirs publics pour les questions relatives à la mer et au littoral, notamment comme membre du C.N.M.L. et des Conseils Maritimes de Façade. Pour en savoir plus www.anel.asso.fr

Contacts presse

Hodos

Sophie Ryan - 06 56 66 21 35 - s.ryan@hodos.paris

Marie Lemaire - 07 52 06 97 55 - m.lemaire@hodos.paris

ANEL

Secrétariat - 01 44 11 11 70 - anel-secretariat@anel.asso.fr